

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de

PAROISSE DE SAINTE-APOLLINE-DE-PATTON

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ

PAR LA SOUSSIGNÉE, Caroline Dancause, secrétaire-trésorière

QUE : -

Les membres du conseil municipal de la municipalité de la paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton adopteront le budget pour l'année financière 2021 ainsi que le programme triennal d'immobilisation 2021-2022-2023, lors de la séance extraordinaire du 21 décembre 2020 à 19h30, à la salle du conseil située au 108 avenue Ouellet.

Les délibérations et la période de questions porteront exclusivement sur le budget et le programme triennal d'immobilisation.

Étant donné la situation de la pandémie liée au COVID-19, la réunion du conseil se déroulera à huis clos.

DONNÉ à Sainte-Apolline-de-Patton ce 10^e jour du mois de décembre 2020.



Secrétaire-trésorier